

PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL

Mémoire

Dans toutes les civilisations et au cours de toutes les périodes de l'Histoire, l'élévation d'un site géographique par rapport au relief environnant en a toujours fait un lieu convoité, soit pour la défense d'une communauté ou l'affirmation d'un pouvoir, soit pour mettre en valeur des acquis collectifs ou emblématiques. En témoignent un grand nombre de sites en Occident, dont la citadelle de Québec, le château d'Édimbourg, le Sacré-Cœur de Paris et l'acropole d'Athènes.

L'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est unique en son genre au Canada, voire en Amérique du Nord. La nature, telle que mise en valeur par son superbe parc, y joue un rôle important mais également la présence de plusieurs institutions publiques : la valeur patrimoniale immatérielle de l'ensemble en fait un lieu patrimonial exceptionnel. L'histoire prégnante du mont Royal s'avère avant tout celle d'une longue reconquête de ce territoire au profit du bien public et de l'expression matérielle et immatérielle des deux cultures majeures qui ont façonné Montréal.

Si des bourgeois britanniques se sont d'abord approprié le mont Royal comme lieu de villégiature, des institutions publiques s'y sont systématiquement concentrées par la suite. L'Université McGill en premier, suivie par les hôpitaux Royal Victoria et l'Hôtel-Dieu greffés sur le flanc sud de la montagne. En parallèle, les cimetières protestant Mont-Royal et catholique Notre-Dame-des-Neiges ont accaparé une bonne partie du territoire. Cette première phase de reconquête fut couronnée par l'aménagement du parc du Mont-Royal par Frederick Law Olmsted, le père de l'architecture de paysage en Amérique du Nord.

Cette reconquête de la montagne par le public s'est poursuivie sur le flanc nord avec l'implantation d'une série d'institutions dont les collèges Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et

Jean-de-Brébeuf, la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (1420, boulevard Mont-Royal), le tout couronné le pavillon Principal de l'Université de Montréal (UdeM) et l'oratoire Saint-Joseph.

Les propriétés publiques

C'est la Direction générale du patrimoine, au Ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, qui est en charge de ce projet de *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Ses collaborateurs ont fait une bonne description de l'évolution historique du site, formulé un énoncé réfléchi de ses valeurs patrimoniales et bien analysé les caractéristiques du territoire de façon à proposer des orientations souhaitables concernant les interventions à venir. Si ces auteurs ont pris en compte les valeurs immatérielles des lieux, telles les valeurs emblématique et identitaire, ils n'ont pas, par contre, beaucoup discuté un fait capital, à savoir que près de 60% de la superficie de ce site est occupé à par des institutions publiques, 30% par des parcs publics et que le résidu appartient au privé.

Cette distinction entre propriété publique et propriété privée joue un rôle essentiel dans la perception et l'adhésion des citoyens. Ceux-ci n'auront pas le même intérêt devant la maison Smith, qui sert de lieu de rencontre pour les usagers du parc du Mont-Royal, et une résidence privée, telle la maison Albert-Furness, même si cette dernière est plus intéressante sur le plan architectural. Cette distinction est impérative car une ville constitue un organisme complexe toujours en évolution et aujourd'hui cette valeur patrimoniale immatérielle essentielle de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal s'avère sérieusement menacée. Ainsi, après Marianopolis College (anciennement le Séminaire de philosophie), des édifices publics institutionnels tels le 1420, boulevard Mont-Royal et l'Hôtel-Dieu risquent maintenant d'être récupérés par le privé, inversant le processus qui a donné à la montagne sa valeur patrimoniale immatérielle originelle.

La Direction générale du patrimoine précisera sûrement que son mandat consiste à réaliser ce Plan de conservation pour « réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial » tandis que le maintien dans le domaine public de ses environnements naturels et bâtis s'avère plutôt du ressort de la Table de concertation qui assure la gestion de cet arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Or, pour prendre un cas qui saute aux yeux, comment expliquer alors que cette Table a sanctionné la décision de l'UdeM de

vendre au privé son pavillon 1420, cette ancienne maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, adjacente à son campus, laquelle se classe au surplus sur le plan patrimonial au 9^e rang de tous les couvents sur l'île de Montréal?

Le gros bon sens

J'ai eu le privilège de représenter le Québec à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pendant 16 ans (1995-2011). J'ai visité à ce titre toutes les provinces, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. J'ai pu constater sur le terrain que c'est le Québec qui possède le patrimoine le plus abondant et le plus riche de tout pays. J'ai pu me rendre compte également, hélas, que c'est au Québec où le patrimoine est le moins bien protégé.

Il y a effectivement en Amérique du Nord des biens patrimoniaux qui sont gérés par des organisations qui sont assimilables à la Table de concertation du Mont-Royal. C'est le cas notamment de Central Park à New York. Mais ce célèbre parc est entièrement la propriété de cette Ville et l'objectif de la Central Park Conservancy, une organisation privée sans but lucratif faisant appel au bénévolat, se résume à satisfaire les usagers tout en s'imprégnant le mieux possible de l'esprit de l'œuvre de Frederick Law Olmsted de façon à en perpétuer l'intégrité.

La situation est fort différente à Montréal : l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal constitue un paysage culturel fort complexe, rassemblant de nombreux propriétaires publics et privés dont chacun poursuit des objectifs propres. Comment une telle Table de concertation, regroupant les Amis de la montagne et d'autres membres associatifs, des représentants de quatre arrondissements municipaux et de la Ville de Westmount, enfin une dizaine des plus importants propriétaires institutionnels (cimetières, hôpitaux et universités) peut-elle réussir à proposer des orientations communes et souhaitables, d'autant plus qu'il n'y a personne de responsable à sa tête? Certaines de ces institutions s'opposent même entre elles sur l'essence du patrimoine de la montagne. Ainsi, il y a d'un côté l'Université McGill qui tient à récupérer l'hôpital Royal Victoria pour des fins universitaires et débarrasser son site des bâtiments sans intérêt de façon à améliorer la qualité des paysages environnants. De l'autre, l'UdeM qui s'échine depuis une décennie à vendre au privé son pavillon 1420, boulevard Mont-Royal, accumulant jusqu'à maintenant des pertes de l'ordre 60M\$ aux frais des contribuables. Est-ce qu'une telle situation est sensée, souhaitable et devrait se perpétuer?

À l'exemple de la Commission de la capitale nationale du Canada et de celle du Québec, ce qui est nécessaire pour gérer cet arrondissement patrimonial unique, d'une grande complexité,

c'est un organisme public permanent et indépendant, regroupant pour des mandats de durée limitée des experts œuvrant bénévolement sous la direction d'une personne responsable. Si une telle commission avait été mise sur pied lors de la création par décret en 2005 de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, les Montréalais n'auraient pas subi cette pénible saga du 1420 avec son coulage de fonds publics car un dialogue se serait établi entre cette commission et la direction de l'UdeM. Cette dernière aurait appris qu'il y a des moyens de conserver cet ancien couvent dans le domaine public tout en en tirant des profits. Par exemple, en le louant par bail emphytéotique à un organisme sans but lucratif pour y aménager des résidences étudiantes, comme le font d'ailleurs plusieurs universités canadiennes avec certains de leurs édifices. Une telle solution aurait, au surplus, favorisé le développement durable car le 1420 est situé à quelques minutes de marche de la station de métro Édouard-Montpetit qui est largement sous-utilisée.

En conclusion, pour que ce projet de Plan de conservation proposé par Direction générale du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications fasse du sens, il faut s'assurer en premier lieu que cet arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ne continuera pas à se désintégrer au fil des ans, comme c'est déjà le cas, à cause d'un manque de volonté et de courage politique.

Je donne mon approbation à la diffusion de ce mémoire.

Jean-Claude Marsan, O.C.

Architecte et urbaniste
Professeur émérite, Université de Montréal

2016-11-08